



Communiqué de presse

VALHOR et SEMAE s'engagent pour promouvoir le végétal et leurs acteurs

1^{er} mars 2023

Mardi 28 février 2022, SEMAE et VALHOR ont signé une convention-cadre qui concrétise leurs ambitions communes. Ensemble, ils continueront à mener des actions pour promouvoir le végétal et leurs acteurs, en s'appuyant sur leur plan de filière respectif.

Des collaborations entre les deux Interprofessions existent déjà avec l'organisation annuelle conjointe de « La semaine du jardinage pour les écoles ». Avec l'émergence de nouveaux sujets ces dernières années en lien avec les préoccupations environnementales, les enjeux de biodiversité et les attentes sociétales, les deux Interprofessions souhaitent poursuivre leur collaboration, avec la signature d'une convention-cadre.

Grâce à cette convention d'une durée de 3 ans (2023/2025), en lien avec les priorités définies dans leur plan de filière respectif, SEMAE et VALHOR partageront leurs expertises pour atteindre de grands objectifs communs dans les domaines de :

- la **promotion du jardinage, de la végétalisation des espaces urbains** et de leurs bienfait
- la **valorisation des produits horticoles** et des semences de plantes à gazon, florales ou potagères,
- la **mise en valeur du rôle des pollinisateurs** par les végétaux,
- la **connaissance du marché** et des attentes consommateurs,
- la **place du végétal dans les politiques publiques.**

Contacts

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
SEMAE
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Jeanne DEFEVER
VALHOR
06 22 29 61 37
jeanne.defever@valhor.fr

Ces actions menées en commun concerneront aussi bien le grand public, et notamment les jeunes, que les collectivités locales, les pouvoirs publics, la distribution de produits de jardin et les entreprises du paysage.

La mise en œuvre de cette convention-cadre s'appuiera sur un Comité de suivi, chargé de définir annuellement les actions à conduire et de veiller à leur bonne exécution.

Des engagements ont été définis pour la période 2023/2025 avec la mise en place de partenariats concernant notamment :

- le renforcement **des actions de jardinage en direction du grand public et des écoliers,**
- le **référencement** de filières de semences et **de végétaux certifiés ou labellisés,**
- l'accompagnement des collectivités et des particuliers dans les **évolutions des nouvelles pratiques de création et d'entretien des espaces cultivés et/ou végétalisés,**
- l'excellence au cœur des activités de **ses filières auprès du grand public et des donneurs d'ordre.**

SEMAE et VALHOR sont conscients non seulement des évolutions fortes et rapides de leurs secteurs, mais également des attentes de la société et des consommateurs vis-à-vis des productions végétales. Ces derniers souhaitent bénéficier de fruits et de légumes de qualité, ainsi que d'espaces végétalisés plus nombreux et plus respectueux de l'environnement.

La signature de cette convention-cadre entre SEMAE et VALHOR concrétise la poursuite de cet objectif.

A l'issue de cette signature Catherine Muller, présidente de VALHOR précise : « *Avec trois fédérations professionnelles communes, les liens avec SEMAE sont anciens. Depuis la première convention cadre, notre partenariat s'est renforcé pour être plus efficace et plus pertinent dans la conduite d'actions qui s'inscrivent dans le continuum de nos plans de filière respectifs* ».

Pour François Desprez, président de SEMAE : « *Cette convention, très importante pour SEMAE, s'inscrit dans notre projet stratégique et notre responsabilité sociétale et environnementale. Les semenciers ne s'adressent pas seulement aux professionnels, mais également à l'ensemble des citoyens et des consommateurs, dans le domaine du végétal, porté par notre interprofession* ».

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1^{er} producteur européen (402.760 ha) et le 1^{er} exportateur mondial (1,9 Md€). Elle génère 17.000 emplois directs.

A propos de VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 186 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, JAdF, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP). Les 5 missions de VALHOR sont fixées par un programme d'actions triennal, fruit de l'accord de financement interprofessionnel conclu par les dix organisations professionnelles membres : - développer le potentiel économique, notamment par la certification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement ; - répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche ; - favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande ; - promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents ; - fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière. www.valhor.fr #LeVegetalCEstLaVie